

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 21
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5
Nombre de votants : 26
Date de la convocation : 6 juin 2025
Date d'affichage : 6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOÉTÉ Cécile (19h10), LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (19h11), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, BODEVEUR David, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : BOURDON Yves, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET-STEUNOU Christelle, TOUDIC Marie-Evelyne

Procurations : BOURDON Yves à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET-STEUNOU Christelle à BENECH Pauline, TOUDIC Marie-Evelyne à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : BENECH Pauline

N°2025/59

Domaine et Patrimoine

Dénomination d'une aire de jeux située dans le quartier de Mererilan

Dans la continuité des projets d'aménagements d'espaces publics sur la commune, à la suite d'un échange avec des assistantes maternelles du territoire, une aire de jeux clôturée a été créée à destination des enfants de moins de 4 ans dans le quartier de Mererilan, tel que matérialisé sur le plan joint.

Cet espace proposera des activités ludiques en libre accès : une balançoire « nid d'oiseau », un panneau « jeux de manipulation », deux tables de pique-nique dont une pour enfants. La commission « Affaires scolaires » a proposé de le dénommer : « **Le Royaume des P'tits Pieds** », dont la traduction en breton est « **Rouantelezh an Treidigoù** ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux espaces publics de la commune,

Vu l'avis de la commission susmentionnée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| <i>Nombre de suffrages exprimés :</i> | <i>26</i> |
| <i>Votes Pour :</i> | <i>26</i> |
| <i>Votes Contre :</i> | <i>0</i> |
| <i>Abstention :</i> | <i>0</i> |

- **DÉCIDE** de dénommer le parc sis Mererilan, « **Le Royaume des P'tits Pieds** », dont la traduction en breton est « **Rouantelezh an Treidigoù** ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

La secrétaire de séance,
Pauline BENECH



